

Décembre 2011 | n°24

DANS CE NUMERO

Le mot de la Présidente	1
Réseau de soins intégrés	2
Action!	2
Forfaits par cas (DRG)	2
Etre senior: c'est tout un art!	4

*La FVR vous
souhaite de
très belles
Fêtes !*

C O N T A C T

**Fédération vaudoise
des retraités FVR**

Case postale 295
1440 Montagny/Chamard
info@retraites-vaudois.ch

Le mot de la Présidente

Chers membres,

Ce numéro donne un aperçu des réformes en cours dans le domaine de la santé, notamment celle du système des forfaits par cas qui faisait l'objet d'une information circonstanciée lors de la Journée d'automne 2011, organisée par le Conseil suisse des Aînés.

2012: Année européenne du Vieillessement actif et de la solidarité entre les générations.

Rappelons que l'Union européenne connaît un vieillissement démographique considérable. A compter de 2012, la population européenne en âge de travailler va commencer à se réduire, tandis que la population de plus de 60 ans poursuivra sa progression à raison d'environ deux millions de personnes par an. L'objectif de cette année 2012 est

de sensibiliser la population aux défis que pose le vieillissement pour la société et avant tout, encourager les décideurs politiques et les parties prenantes à tous les échelons, à promouvoir le vieillissement actif. Notons que ces thèmes figurent dans les objectifs de notre Fédération vaudoise des retraités.

2012 sera aussi une année importante pour la FVR, car nous fêtons le vingtième anniversaire de sa naissance. A cette occasion la FVR organisera une manifestation à la mesure de ses moyens, bien sûr. Des précisions vous seront données ultérieurement par l'intermédiaire des sections.

2012 une année de plus à l'horloge humaine et d'ores et déjà nous souhaitons qu'elle vous apporte santé et bien-être. ■

Christiane Layaz-Rochat



Réseaux de soins intégrés

Un référendum a été lancé contre le projet sur les réseaux de soins intégrés, accepté par le Parlement en septembre, après 7 ans de débats.

Plusieurs associations de médecins, dont la Fédération des médecins suisses (FMH), ainsi que les syndicats et la gauche soutiennent ce référendum. Notons que la FARES (Fédération des associations des retraités et de l'entraide en Suisse), dont la Fédération suisse des retraités est membre, apporte aussi son soutien.

Pour la FARES, cette réforme accable financièrement ceux qui tiennent à conserver le choix de leur médecin et ne garantit même pas une proximité

d'accès pour tous les patients aux faibles revenus contraints de se faire soigner au sein des réseaux de soins.

En effet, si ce système n'est pas mauvais en soi, il faut noter que son application est inacceptable notamment pour les raisons suivantes :

- 10% de participation aux coûts par les malades, comme maintenant, pour ceux qui sont dans un réseau, plafond de 500 francs par an. Aucune proximité d'accès n'est garantie.
- 15% pour ceux qui conservent le choix de leur médecin, mais avec un plafond de 1'000 francs par an.

Cependant, ces tarifs peuvent être changés par le Conseil fédéral après 3 ans et les assureurs impliqués dans la gestion de réseaux ont 5 ans pour y renoncer. ■

Action !

Un membre de notre Fédération souhaite entreprendre, si faire se peut, une action collective contre la baisse des rentes viagères de Swiss Life en collaboration avec l'ASSUAS VAUD (Association suisse des assurés).

Il lance donc un appel aux membres FVR qui seraient dans le même cas que lui, c'est-à-dire qui reçoivent une rente contractuelle et en plus une rente supplémentaire qui dépend du revenu sur les placements qui sera fortement abaissée en 2012.

Les personnes intéressées par cette action peuvent nous contacter : FVR, case postale 295, 1440 Montagny-Chamard ou info@retraites-vaudois.ch et nous transmettrons vos messages à notre membre. ■

HUGUENIN

Orthopédie

Idées Cadeaux
Offrez du confort à Noël !

**Chaussures, coussins, cannes,
semelles, pédiluve, ...**



-10%

sur présentation de cette annonce
valable jusqu'à fin décembre 2011

Av. du Servan 21 Rue de la Louve 5
021 616 23 43 Lausanne 021 312 60 50
www.huguenin-orthopedie.ch

Forfaits par cas (DRG)

La traditionnelle Journée d'automne du Conseil suisse des aînés du 27 octobre dernier a permis de faire le point sur le nouveau système tarifaire de rémunération des prestations hospitalières en soins somatiques aigus (qui concerne le corps). Il règle de manière uniforme l'indemnisation de prestations hospitalières selon des forfaits par cas, conformément à la dernière révision de la loi sur l'assurance-maladie.

Notons que le Parlement a déjà adopté ce système en décembre 2007 et que son introduction aura lieu dans toute la Suisse au 1^{er} janvier 2012.

Quelles sont les améliorations qu'apportent ces forfaits par cas ?

- Ils rendent les coûts des prestations médicales dans les hôpitaux comparables et transparents.
- Une rémunération en lieu avec les prestations est rendue possible.
- Ils apportent leur contribution à un système de santé économiquement supportable en Suisse.
- Ils permettent aux hôpitaux de tirer profit des potentiels d'économie existants et d'optimiser les processus.
- Ils simplifient la planification hospitalière supracantonale.
- Ils permettent au personnel médical spécialisé d'accomplir son travail de manière uniforme et efficace.

Qu'en est-il en Suisse romande et dans le canton de Vaud ?

Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard explique « que ces forfaits par cas sont introduits depuis 5 ans sans problèmes en Suisse romande. Ils sont un instrument utile du financement hospitalier pour autant que les spécificités régionales, les conditions de travail et les mandats différenciés des hôpitaux soient pris en compte de manière adéquate ».

Lors de cette journée, une table ronde a permis de faire le point sur leur mise en pratique.

A cet égard, le Dr. méd. Christian Hess, Chef de la division de médecine interne de l'hôpital d'Affoltern a.A. a émis quelques critiques. Il estime que ce système est applicable dans 70% des cas et qu'il pose des problèmes dans 30% des cas, notamment au sujet de la durée des séjours hospitaliers. En effet, pour contrer l'incitation

économique de renvoyer un patient trop tôt, les hôpitaux font l'objet d'une réduction de leur forfait par cas, si le patient reste moins longtemps à l'hôpital que le temps normalement prévu pour la pathologie en question. En revanche, les hôpitaux ne reçoivent pas de forfait par cas supplémentaire, si un patient doit être hospitalisé à nouveau en l'espace d'un certain délai pour la même maladie ou suite à des complications.

Selon ce médecin opposant, ce système ne convient pas dans les cas relevant de la neurologie, psychiatrie et des maladies rares, ainsi que des cas de troubles de santé et de multimorbidité des patients âgés et tient peu compte des aspects psycho-sociaux des malades en général.

Conclusion

Si le Dr. Hess, a fortement insisté sur le fait que la souffrance humaine n'est pas mesurable, il convient tout de même de noter que, dans un contexte de limitation croissante des ressources dévolues aux tâches publiques et d'augmentation des coûts dus au vieillissement de la population, il est nécessaire de traiter les patients le plus efficacement possible tout en garantissant une qualité élevée. ■



Une entreprise familiale à votre service depuis 1953 !

BUCHARD

Voyages

N°1 en Suisse romande

Tous nos voyages en **car 4***



+ de **130** destinations

Demandez nos catalogue de voyages et vacances balnéaires

021 828 38 38
Route d'Aubonne 26 - 1188 Gimel (VD)

GARANTIE DE VOYAGE
Garantie pour l'aller et le retour
Voyages à forfait, la sécurité en plus

www.buchard.ch

Etre senior, c'est tout un art!

A l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées, Pro Senectute Vaud a organisé, le samedi 1^{er} octobre 2011 à l'Espace Riponne à Lausanne, une table ronde sur l'expérience de vie comme moteur de création, afin de savoir si un esprit créatif permet, par exemple, de mieux vieillir. Divers intervenants ont participé à cette table ronde :

Eliane Borloz, écrivaine et lauréate du prix pour la créativité du troisième âge, Daniel Fazan, journaliste, Maryvonne Gognalons-Nicolet, sociologue et psychologue, Tristan Gratier, secrétaire général de l'association vaudoise des EMS, Stéphanie Monod, médecin gériatre, responsable de

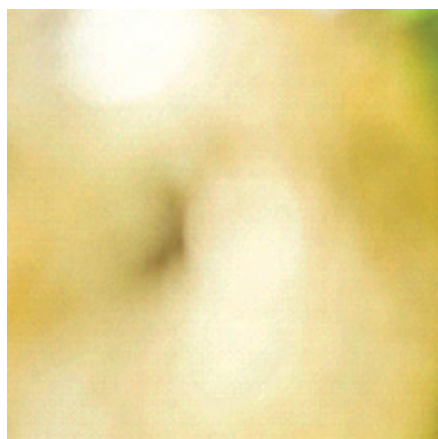
l'unité de consultation ambulatoire et communautaire au CHUV. Le journaliste Laurent Bonnard assurait l'animation.

Le débat a été très enrichissant. Il a été évoqué le fait que créativité et expérience de vie sont souvent intimement liées et s'alimentent mutuellement. Il a aussi été dit que l'expérience de vie ouvre des possibilités créatives. Enfin, la synthèse des discussions a fait ressortir le fait que l'on peut devenir créatif à un âge avancé, car la limite d'âge n'a, en fait, que peu de valeur.

Il convient simplement de choisir quelque chose à sa portée, quelque chose de gratifiant. Autrement dit, de sélectionner ce qu'on fait de bien puis de l'optimiser, car on compense

ainsi ce qui devient plus difficile à accomplir avec l'âge.

En seconde partie de l'après-midi, un film de Maryvonne Gognalons-Nicolet et Tibio Cascioli sur le peintre Walter Maffi, né en 1915, a été projeté en présence de l'artiste et de la réalisatrice. Ce film souligne quelques-uns des facteurs d'un grand vieillissement positif. ■



I M P R E S S U M

Rédactrice

Christiane Layaz-Rochat

Ont participé à ce numéro

Christiane Layaz-Rochat
konsept

Publicité, marketing et mise en page

konsept, Lausanne
info@konsept.nu

*Envie de mouvement,
de convivialité et de bien-être...*

Notre NOUVEAU cours
ENERGIE GYM SENIORS est fait pour vous!

- Une heure de gymnastique en salle (8 pers. max.)
- Accès à nos 3 piscines thermales
- Une assiette du jour avec dessert à notre restaurant

CHF 220.- les 10 séances sans repas
CHF 435.- les 10 séances avec repas

Parking gratuit

Pour plus d'informations : www.cty.ch

Centre Thermal - Avenue des Bains 22
1400 Yverdon-les-Bains - Tél. 024 423 02 36

CENTRE THERMAL
YVERDON-LES-BAINS